

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : BUREAU VERITAS EXPLOITATION – CONTRAT DE VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant la proposition de la société Bureau Véritas dont le siège social est situé : Le Triangle de l'Arche, 8 cours du Triangle, CS 20098 à Puteaux 92800 pour les vérifications périodiques réglementaires des installations techniques – exercice 2022

DECIDE

DE SIGNER le contrat n° Q-307192 - 0797308 avec la société Bureau Véritas dont le siège social est situé : Le Triangle de l'Arche, 8 cours du Triangle, CS 20098 à Puteaux 92800 pour les vérifications périodiques réglementaires des installations techniques. Le montant global des prestations est de 4 970 € HT, soit 5 964 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 13 mars 2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230313-d-2023-13-AU
Date de télétransmission : 15/03/2023
Date de réception préfecture : 15/03/2023